

POUR VOUS INSCRIRE :

Formation permanente : 160 €

(n° de formateur : 72330770233)

Individuel : 110 €

Membres d'ARCAD : 40 €

Étudiant (- de 25 ans, avec justificatif) ou sans emploi : 20 €

NOM :

Prénom :

Profession :

Etablissement :

Adresse :

Mail :

Organisme payeur où adresser convention et factures :

.....

Bulletin à renvoyer à l'adresse :

ARCAD
45 rue de Lucie
33560 CARBON BLANC

Avec votre règlement par chèque ou mandat (chèque à l'ordre d'ARCAD)

Renseignements : arcadasso@gmail.com
www.arcad33.fr

Organisé par :



ARCAD est une association loi 1901 qui a vu le jour en 2008.

Les objectifs d'ARCAD sont en premier lieu la diffusion de savoir et l'échange autour de l'adolescence et de la psychanalyse. Ceci se fait par l'animation de séminaires, de formations, l'organisation de colloques, l'écriture et la publication d'articles.

L'association développe des liens entre les professionnels qui travaillent dans le domaine de l'adolescence. Elle permet la mise en place de projets de recherche, l'accompagnement et le suivi dans l'avancée des travaux, ainsi que l'accès à des publications. L'intérêt est de pouvoir échanger, lors de séminaires spécifiques, autour de thèmes de recherche soulevés par la pratique clinique, de pouvoir discuter différents abords théoriques ou différentes situations cliniques.

Renseignements sur

www.arcad33.fr

Colloque filmé :

Prévente du DVD lors du colloque. 17 €

Ou sur www.arcad33.fr

3ème colloque d'ARCAD

Vendredi 5 et Samedi 6 Avril 2013

Adolescence et Justice



Amphithéâtre Durkheim

Université Bordeaux 2.

3 ter place de la Victoire 33000 Bordeaux

Accès :

Tram B – arrêt Victoire /

Bus Liane 16 – arrêt Victoire Marne

Depuis quelques années les questions liées à la délinquance des mineurs sont l'objet d'un intérêt accru de la part du public, de la sphère politique et des administrations concernées par la justice des mineurs. Les modalités de réponse à ce phénomène suscitent des débats souvent passionnés et largement relayés et mis en scène par la presse et les médias.

L'ordonnance de 1945 et le primat du modèle éducatif remplaçant le « bain d'enfants », imposent à l'Etat d'assumer la responsabilité de la « délinquance juvénile ». Ce cadre législatif, récemment remis en cause, vient solliciter une alliance entre droit et psychologie. Il permet, notamment, que la réponse judiciaire articule les solutions éducatives et répressives, en s'appuyant sur les notions de discernement, de responsabilité du jeune, et d'évaluation de ses capacités de changement.

La justice répond à l'acte délinquant, dans le champ social, en termes de réparation pour la victime et de punition pour le coupable. Pour sa part, la psychologie cherche à comprendre le sens de l'acte délinquant et ses éventuels déterminants psychopathologiques, tout comme elle cherche à comprendre l'effet traumatique produit chez la victime. Au-delà de l'opposition agresseur/victime, comment penser l'articulation entre le sujet et l'acte, infligé ou subi ? Comment contribuer, par l'exercice conjoint de la justice et du soin, à favoriser, chez l'adolescent, l'appropriation de son histoire personnelle, quels qu'en soient les heurts, et la construction active d'un avenir ?

Mais qu'est-ce qu'un adolescent pour la justice ? Qu'est-ce qu'un mineur pour la psychanalyse ? Comment réussir à intriquer de façon complémentaire et pertinente ces approches différentes ? Comment les requisits de la justice peuvent-ils prendre en compte les perspectives identitaires et développementales individuelles qui sont nécessaires à la transformation psychique ? Dans quelle mesure la confrontation imposée à la réalité de la loi et de ses conséquences pénales, peut-elle soutenir l'adolescent dans son accession à la loi symbolique ?

Nous souhaitons donc, poursuivre le dialogue entre les points de vue juridique et psychologique, d'abord en terme de redéfinition de notre objet d'étude commun -la jeunesse - mais aussi en cherchant à croiser

les données théoriques et pratiques de ces deux approches. L'acte criminel et la trajectoire qu'il suppose chez l'adolescent, seront ainsi abordés, tant du point de vue de la victime que de celui de l'agresseur. Mais ceci implique de bien différencier les statuts de la parole et de l'écoute, dans les registres judiciaire d'une part et psychologique de l'autre, ainsi que la notion de « vérité psychique », qui ne saurait se confondre avec celle de « vérité judiciaire ». La question de la « dangerosité de l'adolescent » et du processus de prise de conscience sera également examinée, à partir de la pratique de l'expertise d'une part, et d'une réflexion sur les notions de jugement moral et de libre arbitre d'autre part. Enfin, des professionnels, exerçant dans diverses structures (comme la PJJ, le CAUVA, la prison,...), viendront présenter leur expérience et la façon dont le lien entre Justice et Soins peut se tisser sur le terrain. Nous attendons de ces journées qu'elles dégagent de nouveaux axes de confrontation et d'échanges entre psychologie et droit.

Programme :

VENDREDI 17h00 : Accueil des participants

17h30 : Ouverture : **Emmanuelle CAULE**, Psychologue, Psychanalyste, Chargée de cours à l'Université V. Ségalen Bx II, membre du CILA, Vice-Présidente d'ARCAD.

17h45 : **Pr François MARTY**, Psychologue, Psychanalyste et Professeur des Universités. Directeur de l'Institut de Psychologie (Université Paris Descartes) et Ex-Président du CILA. « *Adolescence et justice sous l'angle de la psychanalyse.* »

18h45 : **Adeline GOUTTENOIRE**, Agrégée de droit privé et de sciences criminelles, Directrice de l'Institut Des Mineurs de Bordeaux, Université de Bordeaux IV, Présidente de l'observatoire départemental de la Protection de l'Enfance de la Gironde. « *Adolescence et justice sous l'angle du droit.* »

SAMEDI 8h30 : Accueil des participants

9h : Histoire d'un crime : vérité psychique et vérité juridique

M^o COLCOMBET, avocat du CRIC (Bordeaux) « *Défendre l'adolescent en justice, c'est quoi ?* »

Dr Patrick AYOUN, Pédopsychiatre, responsable filière ambulatoire adolescent Pôle de pédopsychiatrie sectorielle, Hôpital Charles Perrens, Bordeaux. « *Les traces du crime.* »

Florian HOUSSIER, psychologue, psychanalyste, maître de conférences à l'université Paris Descartes (HDR), membre du CILA. « *Un adolescent tue son père : meurtre et indifférenciation à l'adolescence.* »

11h : Table ronde : L'adolescent ressemble-t-il à son crime ? Responsabilité et dangerosité

Laurent CAILLARD, psychologue, SMPR, Centre Pénitentiaire de Fleury Mérogis « *La naissance du libre arbitre, un objectif thérapeutique à l'adolescence ?* »

A. MAURION, psychologue-psychanalyste « *L'expertise de l'adolescent* »

Serge PORTELLI, magistrat, Vice-président du Tribunal de Grande Instance de Paris, « *Quelle dangerosité à l'adolescence ?* ».

12h15 : Déjeuner libre.

14h : Soigner et punir : articuler le soin et la loi

Jean Luc DOUILLARD (Psychologue clinicien, coordinateur réseau PRS – Sud Charente-Maritime) « *Clinique de l'adolescent in-contenable, prendre le risque de se rencontrer vraiment.* »

Yves VANDENBERGHE (directeur PJJ) / **Colette VERLEY-RAULT** (psychologue, UEMO Cenon) / **POLI** (Directeur CEF Sainte Eulalie). « *De l'évolution de la prise en charge judiciaire.* »

Pr S. GROMB (médecin légiste, chef de service CAUVA, Dr en droit) et un psychologue. « *Prise en charge des victimes.* »

Dr COCHEZ Responsable du Centre ressource Aquitain pour la prise en charge des auteurs d'infraction sexuelle. **Dr ANTONIOL** Chef de pôle. Centre hospitalier Charles Perrens Bordeaux. « *Expertise psychiatrique et soins pénalement ordonnés.* »

17h45 : Conclusion : **Marion HAZA**, Psychologue, Présidente d'ARCAD, Maître de Conférences (CAPS, EA4050, Poitiers).